

**DISPOSITIF D'ACCUEIL  
D'ADOLESCENTS**

**Recrute 1 Moniteur éducateur ou équivalent (H/F)  
Contrats à durée déterminée de 3 mois  
Temps plein  
Eventuellement renouvelable  
Poste à pourvoir dès que possible**

Pour le **Dispositif d'Etayage Mutualisé Morbihannais pour les Accompagnements Complexes (DEMMAC)** qui s'adresse à des enfants et adolescents âgés de 10 à 20 ans porteurs de troubles du comportement, de la relation et de troubles psychiques importants. L'équipe pluridisciplinaire est chargée d'intervenir 24h/24 en soutien et en relais des accueillants habituels de ces jeunes. L'intervention a lieu sur site et/ou dans les lieux de vie et de prise en charge des enfants et adolescents, en équipe mobile.

**MISSIONS**

- △ Assurer les actes usuels de la vie quotidienne pour des enfants et adolescents présentant de graves troubles d'adaptation et de la relation nécessitant une prise en charge et une surveillance continue, un niveau de sécurisation permanent et une présence contenante.
- △ Intervenir sur le site du dispositif et/ou en équipe mobile dans tous les lieux de vie et de prise en charge des enfants et adolescents.
- △ Soutenir la fonction parentale et les intervenants en charge de l'adolescent.
- △ Travailler en équipe pluridisciplinaire, Participer aux synthèses partenariales.
- △ Travailler en coordination avec les services médico-sociaux, sanitaires et l'ensemble des partenaires.
- △ Intervenir en individuel supposant de solides capacités relationnelles, d'autorité et d'animation.
- △ Développer des activités individuelles et collectives.
- △ Rendre compte à l'écrit ou à l'oral sur l'évolution de l'adolescent.

**PROFIL DE POSTE**

- △ Expérience de prise en charge spécialisée d'enfants ou d'adolescents.
- △ Capacités rédactionnelles et de rendu compte.
- △ Capacités relationnelles, souplesse et positionnement.
- △ Autonomie et sens des responsabilités, rigueur.

**MODALITÉS**

- △ Poste basé à Lanester (56).
- △ Plein temps.
- △ Indemnité spécifique en rapport avec la mission.
- △ Salaire selon la Convention Collective du 15 mars 1966.
- △ Rythme d'internat (journées - soirées – nuits). Semaine et week-end (roulements)
- △ Permis B exigé.

**CV et lettre de motivation à adresser à :**  
**M. Jean-Louis CARTRON**  
**Directeur du Dispositif d'Accueil d'Adolescents**  
**daadirection@sauvegarde56.org**

**DIRECTION**